

Le P'tit journal

bulletin d'informations de la commune d'Heiltz le Maurupt - Juin 2013 - N°6

Les budgets communaux



Le vote des différents budgets (principal, eau, lotissement et CCAS) traduit la volonté politique, au sens gestionnaire du terme, des élus à œuvrer pour l'intérêt collectif.

Le budget 2013 s'inscrit dans cette philosophie d'amélioration de notre vie au quotidien avec le

souci de la modération de la pression fiscale, cette année encore, le Conseil Municipal n'a pas augmenté ses taux d'imposition ce qui ne signifie pas que les feuilles d'impôts n'augmenteront pas. En effet, les bases ont augmenté de 1,8% et les autres collectivités (Région et Département) ont fait leur choix. A noter que la CC3R n'a pas augmenté ses taux pour 2013.

Quelques chiffres au niveau du budget principal :

L'investissement s'élèvera à hauteur de 488 086€ dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Des plantations diverses pour 4 800€
- Salle de danse 16 308€
- Fonds de concours pour construction de l'école solde de 300 000€
- Aménagement giratoire 73 100€
- Salle de réunions et des personnes âgées 10 000€
- Plaques et numéros de rue 5 000€
- Dans le cadre du PAVE (Plan d'accessibilité aux voiries et équipements) : aménagement des trottoirs de la mairie au groupe scolaire 57 400€.

Certains projets d'investissement seront éligibles à subvention (Ex : aménagement du giratoire, il y aura une subvention de la DETR et des amendes de police)

Le fonctionnement s'élèvera à hauteur de 202 358€, il concerne toutes les charges de fonctionnements courants. Dans ce chapitre, il semble intéressant de vous signifier l'aide apportée aux associations locales pour 2013 :

- Association sportive d'Heiltz le Maurupt : 305€
- Amis du Temple : 90€
- Club loisirs et détente : 400€
- Association refuge des animaux : 155€
- Comité des fêtes : 1 600€
- Amicale des sapeurs pompiers : 385€
- Le souvenir français : 90€
- ASLA : 800€
- Le Musée : 230€
- Office de Tourisme de Vitry le François : 35€
- Les photographes de l'espoir : 230€
- Familles Rurales : 350 €

Le budget de l'eau

Le souci des élus (nous sommes en gestion communale) est d'équilibrer recettes et dépenses. Nous avons inscrit au budget une ligne dépense en vue de l'amélioration des équipements (remplacement des conduits en plomb et remplacement de certains compteurs). C'est une politique qui s'inscrit dans le long terme.

Les budgets lotissement et CCAS n'appellent pas de commentaires particuliers. Nous nous inscrivons dans la demande ponctuelle.

Édito

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Il est peut-être un peu tôt pour vous parler des prochaines élections, mais pour moi, le renouvellement d'un conseil municipal est un événement majeur dans une commune, et la diversité des âges, des origines, des métiers, et des idées politiques sont primordiaux pour trouver une harmonie et un brassage d'idées au sein de cette assemblée. Ne pas oublier, dans cette alchimie, une bonne part de féminité.

Chaque conseiller peut s'investir plus ou moins dans la vie du village selon son temps, ses compétences et sa passion.

Bien entendu, les premiers mois de mandat nous apprennent à connaître les rouages du système, mais très vite l'intégration se produit et chacun est l'égal de l'autre. *Le peu de conseillers que j'ai connu qui n'avait pas l'esprit d'équipe et qui était là pour autre chose que l'«utilité publique» n'ont pas fait avancer les choses, bien au contraire.*

Certains habitants m'ont confié avoir peur de se présenter et ne pas être élus. Je leur réponds que malheureusement, le résultat ne reflète pas toujours la compétence de tel ou tel candidat.

Toutefois, le vote à bulletin secret est une base importante de notre démocratie.

Pour les indécis ou les personnes trop occupées, il vous reste la possibilité de vous inscrire hors conseil municipal, à la commission qui correspond le plus à vos compétences ou à vos motivations. Ces assemblées sont nombreuses et variées, elles servent à préparer les projets qui seront débattus en réunion de conseil municipal.

Pour les prochaines élections, la principale modification porte sur l'obligation de dépôt de candidature, de manière isolée ou groupée, en préfecture ou sous préfecture. Nul ne pourra, en revanche, être candidat au second tour s'il n'a pas été présent au 1^{er} tour, sauf si le nombre de candidats lors de celui-ci est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les bulletins déposés dans l'urne seront valables même s'ils comportent plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire.

Il sera toujours possible de panacher ou d'ajouter des noms. Toutefois, seules les personnes qui seront déclarées candidates pourront être comptabilisées. De plus, pour les villages comme le notre de moins de 1000 habitants, un nouveau mode de désignation des conseillers communautaires est mis en place. En effet, ils ne seront plus élus par le conseil municipal mais désignés dans l'ordre du «Tableau», (le maire, puis le cas échéant les adjoints dans l'ordre de leur élection).

Il vous reste 8 mois pour vous décider, les réunions de conseil municipal sont publiques, n'hésitez surtout pas à y assister, l'esprit y est studieux mais très convivial et en fin de réunion si vous désirez vous exprimer, je serai heureux (sauf si c'est pour m'insulter) de vous donner la parole.

Les conseillers, les adjoints et moi-même sommes à votre disposition pour plus d'informations, en attendant, passez de très bonnes vacances d'été en réfléchissant à votre prochaine candidature.

LE GROUPE SCOLAIRE



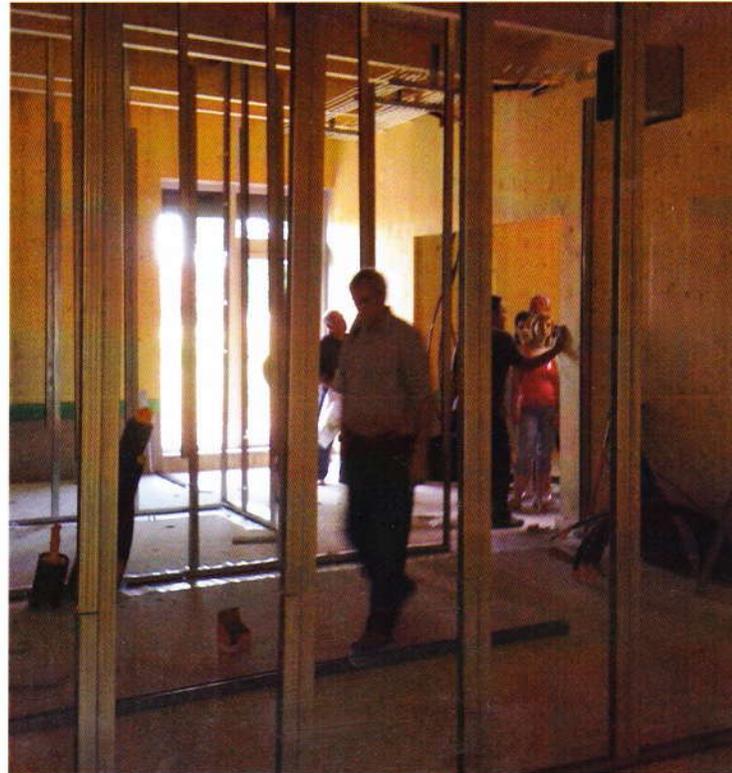
1- Travaux

Les travaux avancent selon le cahier des charges fixé par l'architecte. Les conditions météorologiques n'ont pas facilité la tâche de l'entreprise chargée « du toit » qui sera végétalisée. Dans le cadre de l'accessibilité au groupe, le Communauté de Communes des Trois Rivières aménagera un parking pour les voitures particulières le long de la route départementale.

Un aménagement piétonnier dans le cadre du PAVE sera effectué. Il partira de la place de la Mairie jusqu'au groupe scolaire. Cette accessibilité sécurisée sera complétée par le déplacement du panneau Heiltz le Maurupt vers la limite parcellaire de l'école en direction du Jussecourt. Il conviendra de compléter par une signalétique pour la sécurité de tous

2- Réforme des rythmes scolaires

Elle se fera à la rentrée de septembre 2014. Les horaires d'entrée et de sortie de l'école, seront, certainement



Direction de l'Éducation, des Loisirs
Et de la Mobilité
Service du Transport et de la Mobilité
Affaire suivie par : Yves Tresson
Nos réf. : 2013/061
Tél. : 03 26 69 34 01
Fax : 03 26 69 24 60
Courriel : tressony@c351.fr

Châlons-en-Champagne,
le 21 MAI 2013

Madame, Monsieur le Maire,

Je tiens à vous informer des dispositions qui interviennent à la rentrée scolaire prochaine et qui impactent les collégiens et lycéens au niveau du transport scolaire.

Dans sa délibération du 19 octobre 2012, le Conseil général de la Marne a en effet décidé de centraliser toutes les inscriptions des collégiens et lycéens relevant du transport départemental pour la rentrée de septembre 2013.

Il mettra en place à cette occasion un système de badge qui permettra un suivi des véhicules et des effectifs. En contrepartie, un droit d'inscription systématique de 12 € est établi pour financer ce système.

Dès lors, les inscriptions de ces élèves se feront uniquement auprès du service transport du Conseil Général et pourront s'effectuer soit par papier, soit par internet.

Les inscriptions par internet seront ouvertes à compter du 15 juin, avec possibilité de paiement en ligne.

En dehors de l'inscription en ligne sur ww.marne.fr, les formulaires d'inscription seront aussi disponibles soit auprès des établissements scolaires, soit auprès du service Transport du Conseil Général.

Si besoin, vous pourrez aussi télécharger le formulaire sur notre site, où la situation sera détaillée par commune.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil général

René-Paul SAVARY
Sénateur de la Marne

 **La Marne**
CONSEIL GÉNÉRAL

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
40, rue d'Alsace - 51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 69 40 25 Fax : 03 26 21 49 81
Courriel : assemblee.secreteriat@c351.fr www.marne.fr

inchangés, nous sommes contraints par les transports scolaires. La nouveauté sera caractérisée par des cours le mercredi matin et par des activités socio-culturelles, sportives de 45 minutes après l'heure officielle de « fin des cours » (les parents auront la possibilité de reprendre les enfants après la fin des cours)

La Communauté de Communes des 3 rivières est entrée dans une réflexion concertée pour l'aménagement du contenu des activités. Nous avons des propositions que nous allons étudier, d'autres peuvent être proposées. A savoir néanmoins, que l'animation se fera avec des groupes de 14 à 18 enfants. Il y a donc nécessité de maîtriser une capacité de gestion d'un groupe d'enfants et d'avoir des compétences pour animer. Le service halte-garderie et restauration scolaire sera maintenu dans l'intérêt des familles.

3- Les transports scolaires

Cf courrier ci-contre



Les travaux du giratoire

Les travaux de l'aménagement du giratoire (Grande rue, Rue du Jard, Rue du Château d'eau, Rue des Alizées et Rue Saint Jean l'Évangéliste) vont sensiblement améliorer cette zone de conflit.

Il conviendra de s'approprier cette nouvelle organisation de circulation.

Le but est de diminuer la vitesse et d'apporter une sécurisation du trafic notamment des poids lourds. Le choix des propositions s'est effectué après diverses solutions proposées par les services du Conseil Général



Le cadre de vie

Des élus et les employés communaux ont fleuri les espaces pour embellir la commune.

Ce désir d'agrémenter notre cadre de vie doit permettre à chacun et à chacune d'apprécier du regard l'harmonie des couleurs.

Respectons cet embellissement.



Retour sur le passé

Faire un retour en arrière sur des informations est une source éventuelle de comparaison et de réflexion individualisée.

A partir de la lecture de l'écho du Musée d'Heiltz le Maurupt, des 3 avril 1992, janvier 1998 et 15 mai 1998, 3 articles ont été extraits. L'un concerne l'école au milieu du XIXème siècle, deux autres concernent la solidarité.

L'école :

Au milieu du XIXème, il y avait deux écoles, une de filles installée dans une maison offerte par la famille De Cacheleu, et l'école des garçons qui se faisait « chez le maître d'école ». Celle-ci fut transférée à l'actuel emplacement du monument aux morts. Ce qui est important de signaler, c'est qu'à cette époque, le maître d'école avait 40 élèves et les parents devaient le payer pour qu'il apprenne à lire et à écrire aux garçons. Ce salaire était insuffisant, il exerçait donc d'autres activités (notamment, il était sonneur et chantre à l'église). L'école des filles était tenue par des religieuses.

La IIIème République avec ses lois laïques a permis la gratuité et l'obligation scolaire. Mesurons la trajectoire... Apprécions l'ouverture d'un groupe scolaire pour tous les enfants de la Communauté de Communes des trois rivières.

La solidarité :

A- La société du Secours Mutuel

Les assurances sociales créées en 1928 furent remplacées par la sécurité sociale après la seconde guerre mondiale (1945). Avant 1928, pour couvrir les risques de maladie il n'y avait que les aides allouées par trois bureaux de bienfaisance ou des œuvres charitables.

En 1899, la première société locale était fondée à l'initiative du Maire et du Curé sous l'avis éclairé de Mr Alfred DRALEZ. Les adhérents devaient avoir entre 20 et 40 ans et être de bonne moralité et de bonne santé ! Un droit d'entrée était de 5 Francs et la cotisation mensuelle était de 1 Franc (1 ouvrier gagnait 2 Francs par jour). Il est bon de signifier que les membres de cette société du secours mutuel visitaient les malades, devaient assister aux funérailles de l'un des leurs, un membre du bureau portait la bannière. Il y avait une procession du domicile du défunt à l'église ou au temple. Les valeurs reposaient sur la fraternité, l'aide aux associés malades, le versement de pensions aux infirmes, paiement des funérailles. La société n'a été dissoute qu'en 1957. A la réflexion n'y a-t-il pas un lien avec les prérogatives du CCAS (Centre communal d'action sociale).

B- Au-delà des frontières

La guerre de 1914-1918 a eu d'énormes conséquences sur le village (pertes humaines, dégâts matériels très importants). Puis ce fut la lente reconstruction. Dans les années 20, deux villes d'Algérie : BOUFARIK et BOURKIKA deviennent marraines de la commune. Elles organisaient des fêtes et envoyaient les bénéficiaires à la commune. Y a-t-il des traces visibles sur la commune ? Mais l'essentiel n'est-il pas dans l'esprit de solidarité ponctuelle ?

LES ANIMATIONS



A RETENIR

En consultant les diverses propositions d'animation dans le village, nous pouvons encore constater «qu'il se passe des choses» et que celles-ci par leur diversité doivent permettre à tout le monde d'y trouver son compte. Citons :



- Un concours de pétanque par le Comité des fêtes,
- Le gala de danse de l'ASLA
- Relais du Perthois, www.cheztoto.fr : Rallye moto et voitures anciennes, Fêtes de la musique, St-Patrick, Concours de belote
- Les 13 et 14 juillet avec feu d'artifice par le Comité des Fêtes.
- Un centre de loisirs sans hébergement avec l'ASLA durant 4 semaines juste après le jour des vacances.
- Des journées portes ouvertes au Musée

INFORMATIONS PRATIQUES

Familles rurales :

Il est bon de rappeler qu'en cas de besoin, deux personnes sont référentes pour vous apporter aide et conseil dans le cadre des actions de cette association.

Mme Huguette ROSSARD

6 Rue de Mauchamps à Heiltz le Maurupt

Tél : 03 26 73 15 10

Mme Claudine DUBECHOT

2 Rue du Château d'Eau à Heiltz le Maurupt

Tél : 03 26 73 15 10

Tennis :

Un nouveau filet a été remis pour la pratique de cette activité.

Pour tout renseignement contacter :

Mr Patrick LANCEAU,

16 rue Saint Jean l'Evangeliste

Tél : 03 26 73 41 55

Musée du Folklore et d'Histoire de la Chée et du Perthois à Heiltz le Maurupt

OUVERTURES 2013 de 14h à 18h

Le 26 mai

Le 16 juin

Le 7 juillet

Le 28 juillet

Le 18 août

Le 15 septembre

ENTRÉE GRATUITE

Contacts :

- Patrick FÉRON 03 26 73 23 31

- Daniel ROSSARD 03 26 73 15 10

- Joseph RICHARD 03 26 73 15 63

Familles
rurales
Vivre mieux !



Musée d'Heiltz-le-Maurupt